



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VAGUE DE CHALEUR PRÉCOCE : LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE RAPPELLE LES MESURES DE PRÉVENTION ET LES GESTES ADÉQUATS À ADOPTER

Mardi 26 mai 2026

Face à l'épisode de chaleur précoce qui touche une large partie du territoire et devrait se poursuivre dans les prochains jours, le ministère de l'Éducation nationale a adressé ce jour aux directrices et directeurs d'école, aux cheffes et chefs d'établissement, ainsi qu'aux chefs de centres d'examen des consignes opérationnelles afin d'adapter l'organisation des écoles, des collèges, des lycées et des examens, et de garantir la sécurité et le bien-être des élèves, des candidats et des personnels.

Cet épisode intervient à un moment particulièrement important de l'année scolaire, marqué par la tenue successive de plusieurs examens nationaux : les épreuves écrites du baccalauréat professionnel se poursuivent le 28 mai, celles du CAP se tiendront les 8 et 9 juin, celles des voies générale et technologique du 11 au 18 juin, et celles du diplôme national du brevet les 26, 29 et 30 juin.

Le calendrier des épreuves écrites a été conçu pour tenir compte des contraintes saisonnières, les épreuves étant organisées, dans la mesure du possible, en matinée, afin de préserver des conditions de passation optimales pour les candidats.

Les chefs de centres d'examen sont invités à appliquer les mesures suivantes, dans la mesure du possible :

- Privilégier les salles à l'ombre pour la tenue des épreuves ;
- Limiter les entrées de chaleur dans les salles et fermer les stores, volets et rideaux des façades exposées ;
- S'assurer que les candidats disposent d'eau potable, ou leur permettre de sortir de la salle pour se désaltérer ;
- Porter une vigilance particulière aux candidats présentant des pathologies ou en situation de handicap.

Pour l'ensemble des écoles, collèges et lycées qui accueillent leurs élèves, il est conseillé, sous réserve des configurations locales, d'adapter l'organisation et l'utilisation des locaux en fonction de l'exposition au soleil, afin d'accueillir les élèves dans des espaces préservés de la chaleur. Les stores, volets et rideaux des façades les plus exposées sont fermés autant que possible durant la journée, et les fenêtres maintenues fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

L'accès des élèves à l'eau potable doit être assuré en permanence. Les activités physiques et les sorties doivent être réduites ou supprimées aux heures les plus chaudes. Une vigilance particulière est portée aux élèves comme aux personnels présentant des pathologies, notamment respiratoires, ou en situation de handicap.

Il est également rappelé aux parents l'importance d'adapter l'habillement des plus jeunes élèves, de prévoir casquettes et lunettes de soleil, et, si nécessaire, d'appliquer de la crème solaire avant l'école.

L'ensemble des personnels est par ailleurs invité à demeurer attentif à tout signe de dégradation de l'état de santé d'un élève, d'un candidat ou d'un personnel – grande faiblesse, fatigue intense, étourdissements, nausées, crampes musculaires. En cas de coup de chaleur, les premiers secours doivent être alertés immédiatement en composant le 15.

En fonction de l'évolution de la situation météorologique, et notamment en cas de passage en vigilance rouge, les autorités préfectorales pourront décider, si nécessaire, de la fermeture temporaire de certains établissements scolaires afin de garantir la sécurité des élèves et des personnels.

Le ministère invite chacun à rester attentif aux consignes locales qui pourraient être communiquées par les autorités préfectorales et académiques.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr